



République Française
Commune de
68190 RAEDERSHEIM
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

Arrêté n°62/2024 du 15 octobre 2024
portant engagement de Monsieur Jean-François BAUDUIN
Sergent au corps communal
de sapeurs-pompiers de de Raedersheim

Le Maire de la commune de Raedersheim,

VU la loi 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers,

VU les articles R723-51 et R723-56 du code de la sécurité intérieure,

VU la demande d'engagement de l'intéressé en date du 10 octobre 2024,

VU le certificat médical d'aptitude de l'intéressé en date du 13 juin 2024,

VU l'avis favorable du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires,

CONSIDERANT que l'intéressé détient le grade de Sergent depuis le 23 janvier 2018,

SUR proposition du chef du corps communal de sapeurs-pompiers de Raedersheim,

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Jean-François BAUDUIN, né le 25 mars 1981, est engagé au corps communal de sapeurs-pompiers de Raedersheim en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de Sergent, à compter de la date du présent arrêté, pour une période de 5 ans tacitement reconduite.

Article 2 - L'intéressé s'engage à respecter les textes et règlements régissant les services d'incendie et de secours.

Article 3 - Lorsque l'intéressé participe à des actions de formation ou exerce une activité de sapeur-pompier volontaire pour le compte du service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin, les indemnités horaires sont versées directement par le SIS du Haut-Rhin. Le cas échéant, ce versement est effectué à son employeur si les dispositions de l'article 7 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 s'appliquent.

Article 4 - Le chef du corps communal de Raedersheim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Une copie du présent arrêté est transmise au directeur départemental des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin.

Fait à Raedersheim le 15 octobre 2024

Notifié le :

Le Maire, Jean-Pierre PELTIER

Signature de l'intéressé :



Arrêté publié le 16 octobre 2024 par le Maire, Jean-Pierre PELTIER sur www.raedersheim.fr